

Des compagnies aériennes dématérialisent la carte d'embarquement

Les compagnies aériennes, poussées par leur conscience environnementale, mais également, sans doute, par la volonté de réaliser des économies, ont décidé de remplacer la carte d'embarquement papier par une version électronique. De quoi compléter le billet électronique déjà en vigueur depuis longtemps.

Air France a mis en place le dispositif au début du mois de septembre, selon *l'AFP*. Au guichet, **le sempiternel ticket d'embarquement a été remplacé par un SMS, un MMS ou encore par email envoyé sur le mobile du voyageur**. La carte d'embarquement électronique contient l'ensemble des informations disponibles sur le papier : heure d'embarquement, porte d'embarquement, classe, heure de départ et numéro de siège. Pour embarquer, le passager n'a plus besoin que de son téléphone portable et sa pièce d'identité.

La carte d'embarquement dématérialisée permet un processus de contrôle identique, tant pour le personnel au sol que le personnel aérien. En cas de panne du téléphone ou de batterie, un voyageur malchanceux pourrait faire imprimer son ticket sur des bornes prévues à cet effet, assure **Air France**.

Le dispositif s'applique **pour le moment aux quinze vols journaliers entre Paris et Amsterdam, en aller-retour**. D'autres sociétés aériennes de différents pays (USA, Japon, Canada, Grande-Bretagne et Allemagne) ont également mis en place le procédé mais uniquement sur des vols intérieurs, selon des informations de **IATA** (International Airport Transportation Association), une association de transporteurs forte de 240 membres.

La carte d'embarquement électronique permet aux compagnies aériennes qui l'utilisent de réaliser **une économie comprise en 3,58 dollars et 5,34 dollars par passager**, une somme loin d'être négligeable.

Pour autant, la carte d'embarquement électronique ne risque pas de gagner l'ensemble des transporteurs tout de suite. Si les premières compagnies utilisatrices du dispositif le limitent aux trajets domestiques, il n'est pas dit que le contexte international favorise un rapide déploiement transfrontalier.

Rappelons que depuis le 1er juin, les billets d'avion en papier ont été remplacés par [des billets électroniques](#). Selon l'IATA, ce changement de pratique devrait occasionner des économies à hauteur de 3 milliards d'euros par an et sauver 50.000 arbres.